



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **95400060.0**

(51) Int. Cl.⁶ : **B42D 5/00, B65D 5/54,
B65D 5/48**

(22) Date de dépôt : **12.01.95**

(30) Priorité : **13.01.94 FR 9400322**

(43) Date de publication de la demande :
19.07.95 Bulletin 95/29

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB IE IT LI NL PT SE

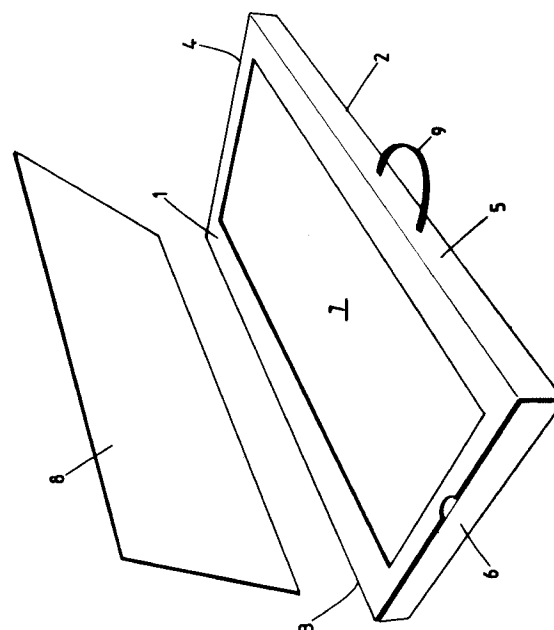
(71) Demandeur : **Despointes, Xavier Huygues**
Rue Alfred Lumière,
Boulevard Houelbourg,
Z.I. Jarry
97122 Baie-Mahault (GP)

(72) Inventeur : **Despointes, Xavier Huygues**
Rue Alfred Lumière,
Boulevard Houelbourg,
Z.I. Jarry
97122 Baie-Mahault (GP)

(74) Mandataire : **Eidelsberg, Victor Albert et al**
Cabinet Flechner
22, Avenue de Friedland
F-75008 Paris (FR)

(54) **Carton à papier ou bloc-note.**

(57) Le bloc-note est formé d'une boîte. Une ouverture (7) est ménagée dans une grande face (1), en occupe la plus grande partie et sert de cadre de scription.



La présente invention se rapporte aux cartons à papier ou aux blocs-notes.

L'invention est définie aux revendications.

On peut écrire sur la feuille apparaissant dans l'ouverture avec l'avantage que les bords de celle-ci délimitent un cadre en sorte qu'un enfant dessinant sur cette feuille rencontre l'obstacle du bord de l'ouverture et est ainsi incité à interrompre son tracé avant d'atteindre le support tel qu'une table ou une moquette, sur lequel est posée la boîte. La boîte définit ainsi pour le scripteur un cadre préétabli, qui facilite la présentation et le classement ultérieurs des feuilles manuscrites. Les feuilles de papier indépendantes sont introduites et maintenues dans la boîte sans agrafage, ni collage, ni brochage.

Par face latérale ouverte ou susceptible de l'être, on englobe outre une face pouvant être ouverte par rabattement d'un rabat, également une face dans laquelle est ménagée une fente, notamment adjacente à la première grande face et par laquelle peuvent glisser une à une des feuilles de papier.

De préférence, l'ouverture occupe plus de 90 % de la surface de la grande face et ses côtés sont parallèles aux côtés de la grande face. On peut fabriquer la boîte en carton ou en matière plastique et, notamment, en une matière rigide, en particulier pour la seconde face opposée à la première et servant de support aux feuilles sur lesquelles on écrit.

Suivant un mode de réalisation de la boîte qui est particulièrement facile à porter, une anse est fixée sur l'une des faces latérales fermées adjacentes à la face latérale ouverte. Bien que cette face latérale ouverte ne soit pas dirigée vers le haut lorsque l'on tient la boîte par la anse, le frottement entre les feuilles et la boîte est suffisant pour qu'elles n'en sortent pas d'elles-mêmes.

Pour la présentation commerciale avant l'utilisation, l'ouverture peut être recouverte d'un flan qui peut être détaché le long des bords de l'ouverture, suivant une ligne de rupture privilégiée, par le premier utilisateur.

Suivant un mode de réalisation une plaque de séparation est issue d'une face latérale et fait saillie dans la boîte de manière à y ménager deux compartiments, l'un d'écriture et l'autre d'archivage des feuilles de papier, le compartiment d'écriture s'ouvrant par l'ouverture à l'extérieur.

Suivant un perfectionnement, les faces latérales sont sous forme de soufflet, en sorte que le cadre de scription s'applique bien sur la feuille supérieure de la pile de feuilles, quelle que soit la hauteur de la pile.

La figure unique du dessin annexé est une vue éclatée d'une boîte suivant l'invention.

La boîte en carton suivant l'invention représentée à la figure comporte une première grande face 1 et une seconde grande face 2 qui lui est opposée. Elle a également trois faces latérales 3, 4, 5 fermées, c'est-à-dire pleines, et une face latérale 6 qui est ou-

verte et par laquelle des feuilles individuelles (non liées entre elles) au format des grandes faces 1 peuvent être introduites dans la boîte en une pile et peuvent en être sorties.

Dans la grande face 1 est ménagée une ouverture 7, qui occupe plus de 90 % de la surface de cette face 1. Cette ouverture 7 est rectangulaire. Ses côtés sont parallèles aux côtés de la grande face 1. Un flan 8 cache l'ouverture 7 et peut en être détaché le long des bords de l'ouverture 7 suivant une ligne de rupture privilégiée.

Une anse 9 est issue de la partie centrale de la face latérale 5.

Revendications

1. Carton à papier ou bloc-note, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une boîte parallélépipédique ayant une première grande face (1) et une seconde grande face (2) opposée à la première et trois faces latérales (3, 4, 5) fermées et une face latérale (6) ouverte ou susceptible de l'être, une ouverture (7) étant pratiquée dans la première grande face (1) et en occupant la plus grande partie, en ménageant par ses bords un cadre fermé de scription pour une pile de feuilles individuelles contenue dans la boîte.
2. Carton à papier ou bloc-note suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'ouverture (7) occupe plus de 90 % de la surface de la première grande face (1).
3. Carton à papier ou bloc-note suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les côtés de l'ouverture (7) sont parallèles à ceux de la grande face (1).
4. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé par une anse (9) fixée sur l'une des faces latérales (5) fermées adjacentes à la face latérale (6) ouverte.
5. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ouverture (7) est recouverte d'un flan (8) pouvant être détaché le long des bords de l'ouverture (7) suivant une ligne de rupture privilégiée.
6. Carton à papier ou bloc note suivant l'une des revendications précédentes, caractérisé par une plaque de séparation qui est issue d'une face latérale et fait saillie dans la boîte en y ménageant deux compartiments dont l'un s'ouvre à l'extérieur par l'ouverture.
7. Carton à papier ou bloc-note suivant l'une des re-

vendications précédentes, caractérisé en ce que les faces latérales sont sous forme de soufflet.

8. L'utilisation d'une boîte parallélépipédique ayant une première grande face (1) et une seconde grande face (2) opposée à la première et trois faces latérales (3, 4, 5) fermées et une face latérale (6) ouverte ou susceptible de l'être, une ouverture étant pratiquée dans la première grande face (1) en occupant la plus grande partie et en ménageant par ses bords un cadre fermé de scription pour une pile de feuilles individuelles contenue dans la boîte, comme carton à papier ou comme bloc-note.

5

10

15

20

25

30

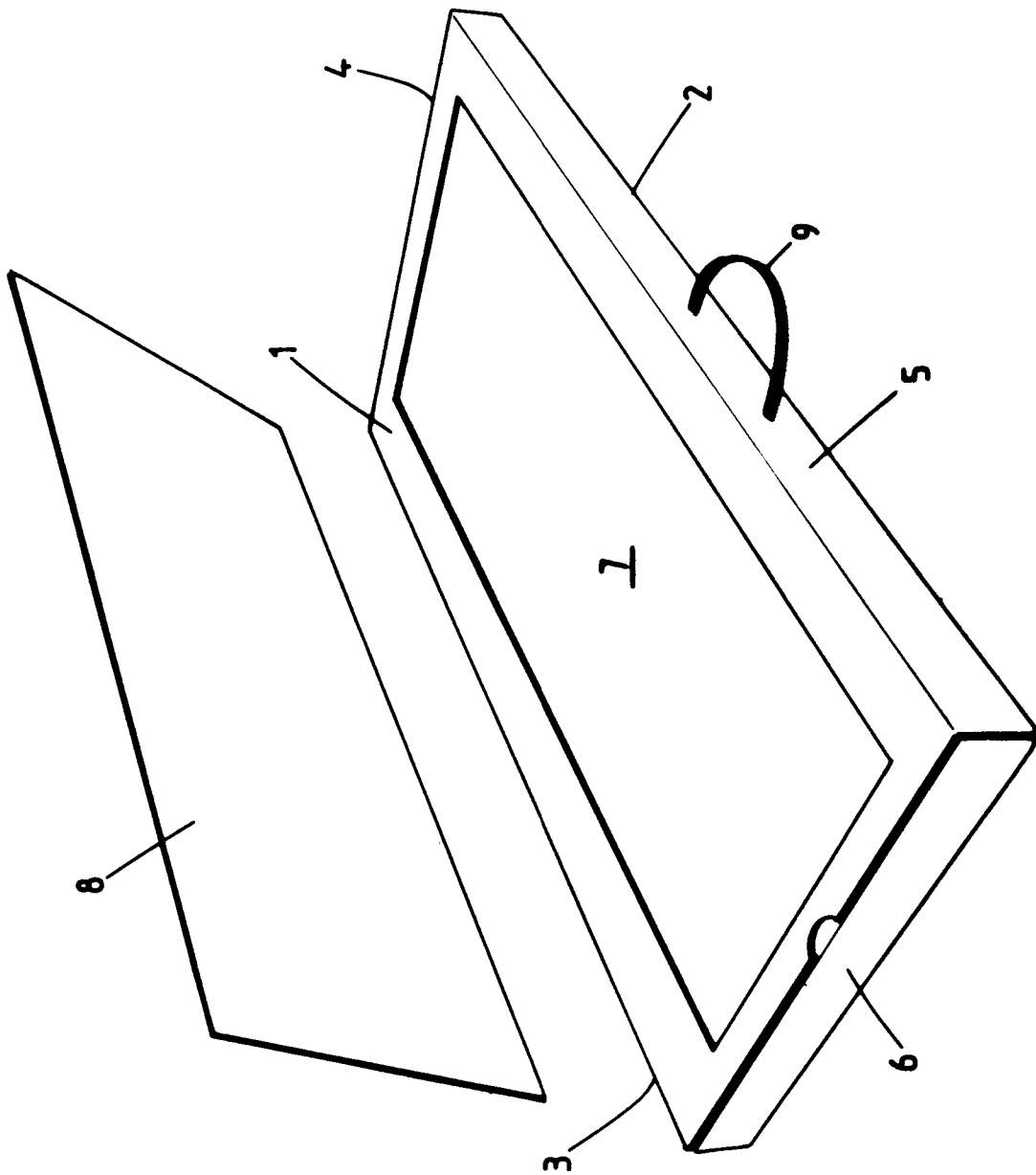
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0060

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR-A-2 257 193 (BENEDETTI)	1,3,8	B42D5/00
Y	* le document en entier *	2,5,6	B65D5/54
	---		B65D5/48
Y	EP-A-0 334 252 (PROMENA)	2,5	
A	* le document en entier *	1,3	

Y	DE-A-21 27 442 (LANDERER)	6	
A	* le document en entier *	1,3	

A	US-A-3 197 062 (DAY ET AL)	1,7,8	
	* colonne 2, ligne 23 - ligne 58; figures 1,3 *		

A	FR-A-2 684 641 (PEREZ Y GALSEM)	4	
	* abrégé; figure 1 *		

A	US-A-2 488 007 (DOVITCH)		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) B65D B42D B42F
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		28 Avril 1995	Leong, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03-92 (P04C02)